

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 14 OCTOBRE 2015

PRESENTS :

Mr Laurent DEVIN, Bourgmestre - Président ;

Mrs Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,
Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Larissa DAVOINE,
Echevins

Mmes et Mrs Jacques DERVAL, Frédéric JOIE, Luc JONNART, Jean-
Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoît DEGHOAIN, Marie-Claude
KLENNER, Patrice LAÏ, Salvatore CALVAGNA, Philippe
VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Véronique DEBIEVE, Giuseppina
CAPOZZA, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA,
Sarah DE BAETS, Anne-Marie CALLEWAERT, Didier DEHON, Alexandre
BALOURDOS, *Conseillers*

Mr Jean-Luc FAYT, *Président du C.P.A.S.*

Mr Guillaume SOMERS, *Directeur général f.f.*

EXCUSES:

Mme Roxane SALIBBA
Mme Judith PHILIPPE
Mr Etienne PIRET

*Convoquée en date du 02 octobre 2015, la séance est présidée par Monsieur Laurent
DEVIN, Bourgmestre.*

*

Conseil communal du 14 octobre 2015

à 20h

Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

SEANCE PUBLIQUE

FINANCES

**1. Présentation du rapport sur la marche et la situation des affaires de la Ville pour l'exercice 2015 – Présentation du budget communal pour l'exercice 2016 – Approbation du budget communal pour l'exercice 2016
- APPROBATION**

A la suite de la présentation du rapport sur la marche et la situation des affaires de la Ville pour l'exercice 2015 et de la présentation du budget communal pour l'exercice 2016, le Conseil communal est invité à approuver le budget communal pour l'exercice 2016.

M. Devin tient à souligner, à cette mi-mandature, la collaboration et le travail de tous, en ce compris l'opposition. Il souligne notamment l'appui du CDH auprès du Gouvernement wallon pour faire aboutir les projets de la Ville. Il relève aussi le caractère constructif des interventions du groupe UNION.

M. Devin présente la Déclaration de Politique Communale pour l'année 2016 :

DECLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE 2016

« 3 ans, jour pour jour se sont écoulés depuis le soir du 14 octobre 2012. Nous voilà déjà à la moitié de cette législature...

*Depuis 3 ans, soutenus par une **majorité solide et soudée**, nous avons entrepris de nombreux projets et déjà réalisés certains d'entre eux. Beaucoup pourraient croire qu'il nous suffirait de simplement terminer ces projets entamés d'ici à la prochaine échéance électorale.*

Mais telle ne sera pas notre attitude ! Nous continuerons à retrousser nos manches et à travailler pour **servir au mieux notre Ville et ses citoyens** : voilà l'objectif principal de notre action politique.

Cela se traduit par un budget 2016 qui se veut **POSITIF, BATISSEUR et CITOYEN**

- **POSITIF** :
 - alors que vous n'entendez parler que de suppression, de restriction et de diminution, le budget maintient l'ensemble des services aux citoyens tout en n'augmentant pas les taxes communales.

- **BATISSEUR** :
 - Vu la gestion saine des finances communales au cours des trois dernières années, la Ville de Binche peut envisager dès cette année 2016 le lancement de travaux d'envergure dans toutes les communes de notre entité binchoise et notamment un plan de rénovation de voiries, d'égouttage et de trottoirs.

 - Les taux d'intérêts sont au plus bas et nous permettent d'investir à moindre coût pour l'avenir de tous et de maintenir la charge de la dette à un niveau tout à fait raisonnable pour les finances communales, à court, moyen et long termes.

- **CITOYEN** car il répond aux préoccupations premières de **TOUS** les Binchois :
 - **PROTEGER** nos citoyens en renforçant nos dispositifs de sécurité et d'action sociale.

 - **AMELIORER** le cadre de vie de nos citoyens en investissant de manière importante dans les différents quartiers de notre entité.

 - **RASSEMBLER** nos citoyens en soutenant l'organisation de manifestations citoyennes, folkloriques, sportives et culturelles auxquelles ils tiennent tant et qui sont fondatrices du bien vivre-ensemble, si représentatif de notre ville.

Par une gestion « en bon père de famille » des finances communales, le budget communal 2016 dégage un boni de 213.177,89 € à l'exercice propre et un boni cumulé présumé de 8.343.634,33€.

NOTRE ACTION POLITIQUE CONTINUERA A SE DEVELOPPER

AUTOUR DE 10 AXES.

1. SECURITE

La Sécurité des Binchoises et des Binchois reste notre préoccupation principale.

La dotation de la Ville à la Zone de Police s'élève à 3.410.132,65 € : Les efforts consentis au cours des dernières années pour moderniser notre police et la rendre toujours plus efficace et plus proche de la population continuent. Des investissements seront effectués dans l'acquisition de matériels modernes et performants.

La dotation de la Ville à la Zone de Secours s'élève à 926.889,46 € : Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Service Incendie de la Ville de Binche a intégré la Zone de Secours Hainaut-Centre. Le Poste Avancé de Binche situé à l'Arsenal constitués de 6 pompiers professionnels depuis 2014 a été maintenu. La Zone de Secours est en réflexion par rapport à la dotation des villes et des communes et à la meilleure gestion des ressources humaines. Nos finances communales sont solides et peuvent faire face à une augmentation raisonnable de la dotation.

Nous investirons **450.000 €** dans l'installation de bornes hydrauliques escamotables qui serviront à aménager des périmètres de sécurité au sein du Centre-ville. Ces bornes permettront d'améliorer la sécurité de tous lors des manifestations festives, folkloriques, maraichères,

Nous réaliserons également une étude pour étendre prochainement dans Binche-Centre et dans toute notre entité notre **réseau de caméra surveillance : 15.000 €**

Les autres investissements en matière de sécurité :

- **30.000 €** pour l'acquisition et l'installation de **dispositifs ralentisseurs**.
- **160.000 €** seront versés à titre de subside extraordinaire à la Zone de Police pour l'installation de 2 **radars supplémentaires**.
- **50.000 €** pour l'acquisition et l'installation de **marquages et potelets** sur nos voiries et trottoirs.
- **70.000€** pour **sécuriser les abords des écoles** par l'acquisition de panneaux lumineux et de barrières dont **25.000€** pour l'installation de luminaires Zebra nouvelle génération.

2. CADRE DE VIE

De nombreux investissements seront fait cette année afin **d'embellir le cadre de vie de tous les habitants de notre entité**.

Pour ce faire, un montant important de **5.055.500 €** est prévu au budget 2016 en matière de **travaux** de voiries, de trottoirs et d'égouttage, de **propreté** et de **mobilité** :

Voici les principaux investissements en matière de travaux de voiries et d'égouttage :

- Réfection de la voirie, de l'égouttage et des trottoirs de la **rue de Belle Vau** à Epinois : **1.897.000€**.
- Amélioration de la voirie, de l'égouttage et des trottoirs **de la première partie de la rue Joseph Wauters** à Péronnes : **980.000 €**.
- Rénovation de la voirie, de l'égouttage et des trottoirs **de la première partie de la rue Albert 1^{er} à Leval** : **730.000 €**.
- Réfection de la voirie, de l'égouttage et des trottoirs de la **rue des Arquebusiers** à Binche pour **460.000 €**.
- Entretien, réparation et aménagement de **trottoirs à la rue de Beaulieu à Bray-Levant-de-Mons** : **181.000 €**.
- Asphaltage des **rues de la Dîme et de la Basse-Egypte** à Buvrines: **80.000€**.
- Extension du **cimetière de Péronnes-Charbonnages** pour **245.000 €**.
- Entretien et réparation d'égouttages et de voiries dans l'entité : **200.000 €**.
- **Travaux d'aménagement des chemins agricoles** : **200.000 €**.
- Entretien des fossés pollués et des rivières dans l'entité pour **100.000 €**.

- Réaménagement du square Scriveux Binchois en un espace de convivialité : **90.000 €**.

En matière de **propreté**, un budget de **30.000 €** est prévu pour acquérir de nouvelles **poubelles publiques**.

Enfin, comme chaque année, **25.000€** seront consacrés à l'acquisition de **matériel de pavoisement et d'illuminations** pour décorer les différentes places de notre entité à l'occasion des fêtes de fin d'année.

En termes de **mobilité**, et suite à l'évolution du trafic, toujours plus important sur nos routes, et à l'adaptation nécessaire aux nouvelles technologies d'orientation, un montant de **65.000 €** permettra la **réactualisation du Plan Communal de Mobilité**.

Enfin, nous continuerons également à doter nos bâtiments publics et nos écoles de **râteliers vélos** et nous entamerons aussi une politique de remplacement des **abribus** au sein de notre entité.

3. ECONOMIE, COMMERCE, EMPLOI & AGRICULTURE

Un des projets phares de la Ville de Binche est le projet « Ilot Pastures », un projet de développement multiple en matière **d'économie, d'emploi, de commerce et de logement** en centre-ville. Ce projet a été retenu par le Gouvernement wallon dans le cadre des fiches FEDER 2014 – 2020. Au budget 2016, un montant de **1.740.000 €** est prévu pour l'acquisition de biens tandis que **125.000 €** seront affectés à l'étude des aménagements publics du site.

En matière d'**agriculture**, **200.000 €** sont prévus pour remettre en état les **chemins agricoles**. Un montant de **30.000€** est également destiné à l'élaboration et à la mise en place d'un **Plan Communal de Développement Rural**.

En termes d'**Emploi**, la Ville de Binche continuera à soutenir et à encourager les initiatives et les projets développés par les acteurs clés en la matière tels que le FOREM et la Maison de l'Emploi de Binche. Elle continuera également à organiser différentes formations ainsi qu'un Salon de l'Emploi qui se déroulera au deuxième semestre 2016.

4. SERVICES A LA POPULATION & GOUVERNANCE LOCALE

Proximité, Compréhension et Compétence sont au cœur même de notre projet politique. Ces 3 axes se déclineront au quotidien à travers des permanences techniques et des rencontres citoyennes tant à l'administration communale qu'au cœur des quartiers de notre Entité.

En vue de continuer à offrir **le meilleur service possible au citoyen**, une évaluation régulière des services à la population est saine et nécessaire. Les services de notre Administration communale et de notre Centre Public d'Action Sociale renforceront **les synergies** déjà entamées.

Différents investissements seront réalisés afin d'équiper les services communaux de la manière la plus complète et la plus efficace pour un meilleur service aux citoyens tels que :

- Acquisition d'une nouvelle balayeuse : **180.000 €**
- Achat et mise à jour de logiciels informatiques : **88.000 €**.
- Acquisition de nouveaux matériels et de gros outillages pour le service des travaux : **40.000 €**
- Acquisition d'un véhicule 9 places pour le service du Plan de Cohésion sociale : **25.000 €**

5. ACTION SOCIALE

Le Centre Public d'Action Sociale doit rencontrer d'importants défis sociaux et accueillir au mieux les personnes en demande d'aide, les résidents et les jeunes enfants dans nos structures. Afin d'assurer ces missions, la dotation envers le CPAS s'élèvera à **4.100.000 €** pour cette année 2016.

Un montant global de **387.596 €** (dont 25.000 € pour l'achat d'un véhicule de transport pour les participants aux activités) permettra au **Plan de Cohésion Sociale** et à ses animateurs de continuer à développer leur action en matière d'insertion socioprofessionnelle, d'action sociale et d'inter-culturalité. Les **opérations « Été Solidaire », « Carnaval pour Tous » et « Plan Grand Froid »** seront reconduits cette année.

6. LOGEMENT

Soutenus par les représentants de la Ville de Binche, plusieurs projets de création et de rénovation de logements seront mis en œuvre par les différents acteurs en la matière : CPAS, Fonds wallon du Logement, Immobilière sociale d'Entre Sambre et Haine, AIS, etc.

- **3.053.000 €** seront investis dans le plan PIVERT 2 pour des rénovations visant à des économies d'énergie dans **48 maisons de la Cité Jardin – ISSH**.
- Construction de **2 fois 5 maisons sociales de 4 chambres** à la **Cité Mertens à Waudrez – ISSH** ;
- Rénovation d'un **logement de 4 chambres** à la **rue des Archers à Binche – Fonds wallon du Logement** ;
- Prise en gestion de **logements non localisés – AIS**.

Outre les projets développés en matière de logements par rapport au dossier « Ilot Pastures », un montant de **228.000 €** est destiné à la création de **deux nouveaux logements** et d'un Centre de la Dentelle à la rue Saint-Moustier dans le cadre du **Projet de Rénovation Urbaine**.

Enfin, les efforts pour lutter contre les **logements inoccupés et insalubres** seront poursuivis afin de promouvoir rapidement et efficacement leur remise en location.

7. ENSEIGNEMENT

Nous veillerons à continuer d'améliorer la qualité de notre action pédagogique et de nos infrastructures scolaires pour permettre à chaque élève d'apprendre au mieux dans un environnement agréable et adéquat.

Les investissements suivants seront réalisés en la matière :

- Travaux d'**égouttage sur le site des académies : 178.000 €.**
- **30.000 €** serviront à financer l'acquisition de matériel pour l'**Académie des Beaux-Arts, le Conservatoire Marcel Quinet et l'Institut Supérieur Plus Outre** ainsi qu'à améliorer la qualité de leurs infrastructures.
- Aménagement de nouvelles toilettes à **Bray Levant de Mons : 100.000 €.**
- Remplacement des châssis à l'**Ecole maternelle de Péronnes-Charbonnages : 35.000 €.**
- **20.000 €** seront également destinés à l'acquisition de **mobiliers dans les écoles.**

8. CULTURE, TOURISME & PATRIMOINE

Grâce à une programmation variée et de qualité, les chiffres de fréquentation du Théâtre communal ne cessent d'augmenter. Cette année, nous atteignons un nouveau record avec plus de 300 abonnements pour la saison culturelle !

*Grâce à un subside de **152.500€**, l'ASBL « **Amis de Binche Culture** » continuera à assurer sa programmation culturelle ainsi que l'organisation de la Fête de la Musique et des Fêtes de Septembre. Ces événements populaires sont de plus en plus appréciés par les Binchois.*

Un montant de 50.000 € est également prévu afin de moderniser les équipements de sonorisation, d'éclairage et vidéo-projection au sein du **Théâtre communal**.

*En matière de **Tourisme**, un subside de **75.000 €** permettra à l'ASBL **Office du Tourisme** de continuer à développer, dans ses nouvelles infrastructures, des activités qui favorisent la découverte et la mise en valeur des richesses de notre patrimoine : fêtes médiévales, journées du patrimoine, balades touristiques, marché provençal, marché de Noël, etc.*

*Outre le projet du futur Centre de la Dentelle, nous lancerons une nouvelle phase de travaux au **Musée International du Carnaval et du Masque** en investissant **350.000 €** pour des travaux relatifs aux **châssis et à la sécurisation des galeries d'exposition**.*

*En matière de **patrimoine**, outre les travaux d'éradication de végétation des remparts, **un montant de 25.000 €** sera destiné à la mise en valeur de la **Chapelle de Battignies** pour divers travaux de rénovation et d'entretien des abords.*

*De plus, **50.000 €** seront investis pour la **construction d'un kiosque dans le Parc communal**.*

*Un budget de **23.000 €** est également prévu au budget 2016 afin de réaliser l'étude et l'enlèvement du **plafonnier** situé sur la Grand-Place de Binche.*

Enfin, la cotisation à **Antenne Centre Télévision** sera indexée, ce qui portera le montant à **96.521,79 €**.

9. FAMILLE, ENFANCE, JEUNESSE & ASSOCIATIF

Les **associations** sont les forces vives de la vie locale de notre entité. Nous continuerons à les aider avec enthousiasme et à les soutenir au mieux dans leurs activités.

Aussi, nous avons inscrit les montants nécessaires pour l'organisation du **Village Kidz RTL** qui a attiré en 2014, plus de 12.000 personnes à Waudrez.

Outre l'aide logistique apportée par les services communaux, **138.485 €** de subsides communaux seront encore octroyés aux **associations folkloriques, culturelles, jeunesse, seniors, etc.**

10. SPORT

Afin d'encourager et de soutenir la pratique du sport, **88.000 €** de subsides seront octroyés aux **associations et clubs sportifs** de notre entité pour l'année 2016. **10.000 €** seront investis pour renouveler le **matériel à disposition au sein de nos salles sportives** communales.

Un subside de **40.000€** permettra la reconduction de la course cycliste **Binche-Chimay-Binche**, retransmise dans près de 70 pays à travers le monde entier.

Dans le même élan, une subvention de **60.000 €** est inscrite cette année en prévision de **l'organisation du Championnat de Belgique cycliste** sur route qui se déroulera en 2018.

Enfin, des crédits ont été inscrits au budget pour permettre à tous les supporters des **Diabes Rouges** de suivre **sur grand écran** tous les matchs lors du **championnat d'Europe de football en France**. Nous espérons ainsi pouvoir fêter leurs nombreuses victoires tous ensemble sur notre Grand-Place.

Grâce à un travail journalier de bonne gestion, les finances de la Ville de Binche se portent bien. La Ville est aujourd'hui en capacité de présenter un budget positif, bâtisseur et citoyen permettant d'assurer un cadre de vie agréable à ses habitants en développant des projets d'envergure dans toutes les communes de notre belle entité.

Nous tenons à remercier tous ceux et toutes celles et vous êtes nombreux ici, qui œuvrent chaque jour à cette politique positive et constructive. »

M. Van Houter présente le budget de la Ville de Binche pour l'année 2016 :

J'ai le plaisir de vous présenter dans les grandes lignes et en quelques chiffres le Budget communal de la Ville de Binche pour l'exercice 2016.

Cette importante étape de la vie communale a pu être réalisée grâce à l'excellent travail effectué par les différents services qui assument toute la partie préparatoire à nos travaux budgétaires.

Je souhaite commencer par les remercier et les féliciter.

Je vous propose de commencer cette présentation par le budget ordinaire.

Avec des recettes de l'ordre de 34.712.037,31 € et des dépenses de 34.498.919,42 €, nous présentons une nouvelle fois un budget en boni, boni qui s'élève à hauteur de 213.117,89 €.

Concernant le boni général cumulé, avec un prélèvement de 3 millions d'euros afin de financer des projets extraordinaires, celui-ci s'élève à 8.343.634,33 €.

Ces premiers chiffres sont le résultat d'une gestion prudente mais qui nous permet de continuer à investir pour le bien des Binchoises et des Binchois.

Nos recettes proviennent à 93,49% de recettes de transferts (Fonds des Communes, IPP, etc.) pour 32.453.201,43 €. Ces recettes de transferts sont en augmentation de 302.934,87€. Viennent ensuite les recettes de dette (où l'on retrouve notamment les dividendes) pour 1.442.828,11€ (soit 4.16%), celles-ci sont en diminution de 26.248,00€ (dividendes électricité et gaz en baisse) enfin les recettes de prestation pour 816.007,77€ soit 2,35% des recettes ; ces dernières sont en baisse de 22.530,44€ (diminution des recettes de redevance d'occupation du domaine public et réseau).

Au niveau des dépenses, elles se répartissent comme suit :

- Les dépenses du personnel	14.678.446,49	42,55%
- Les dépenses de transferts	11.696.371,91	33,90%
- Les dépenses de fonctionnement	5.163.240,95	14,97%
- Les dépenses de dette	2.960.860,07	8,58%

Les dépenses de personnel sont en baisse de -220.801,16€ principalement dues au saut d'index imposé aux travailleurs par le Gouvernement Fédéral.

Les dépenses de transferts sont en hausse +290.527,35€ : indexation de la dotation à la zone de Police, augmentation des dépenses des Fabriques d'Eglises, augmentation programmée du subside à Antenne Centre, 1^{ère} tranche de subsides pour le Championnat de Belgique CYCLISTE 2018, subsides pour les associations culturelles.

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de +315.790,00€, hausse de la TVA sur l'électricité, intégration des dépenses de la Maison des Associations, eau, prestation de tiers pour chemins agricoles...

Les dépenses de dette sont en hausse 114.205,75€.

M. Van Houter cite la liste des investissements prévus à l'extraordinaire.

M. Joie indique qu'il ne comprend pas pourquoi le conseil est appelé à voter un budget dès la mi-octobre, alors que l'on manque de visibilité à cette période sur certaines prévisions de dépenses et de recettes. Il estime que, si le travail de préparation du budget est effectué, le Collège devrait néanmoins attendre la communication des précisions sur les éléments manquants, afin que le budget puisse être plus précis et plus fondé. Ainsi, à titre d'exemple, il relève au compte 2013 une recette aux additionnels à l'IPP de EUR 7.500.000. En 2014, cette recette était de EUR 7.186.000. La prévision inscrite au budget 2016 est de EUR 7.737.000. Il dénonce une incohérence dans ce chiffre, qui reproduit le crédit inscrit en recette au budget 2015, tandis que les comptes des années précédentes attestent de recettes moins importantes réalisées à cet article. Si des informations laissent penser que les informations ne seront pas connues d'ici fin d'année afin de présenter un projet de budget, le Collège communal doit communiquer ces informations. Si ces informations n'existent pas, le Collège doit, selon M. Joie, attendre leur communication avant de proposer le projet de budget au vote des conseillers. M. Joie demande en quoi consiste la cotisation de responsabilisation, pour un montant de EUR 300.000. En ce qui concerne la dotation à la Zone incendie, il relève que le crédit s'élève à EUR 955.000. Il a lu dans la presse que la dotation à la Zone à charge de la Ville s'élèverait plutôt à EUR 1.500.000. Aussi, il indique que le Ministre Furlan annonce une augmentation de la recette issue du Fonds des Communes en faveur des villes et communes de 2,40%. Or, la prévision de recette au Fonds des Communes ne correspond pas. Enfin, il souligne les redites des membres du Collège, dans leur présentation du budget, relativement aux investissements projetés. Il constate en revanche une discrétion des membres de ce Collège sur le montant énorme des emprunts et prélèvements sur fond de réserve pour financer ces investissements. Les prélèvements sont prévus pour un montant de EUR 3.000.000. Il tient à rappeler que c'est le groupe UNION qui a rétabli les finances communales. Aussi, il estime que la majorité est en train de dilapider le bas de laine constitué. Il ne s'agit donc pas, selon M. Joie, d'un projet de budget prudent.

M. Calvagna relève une augmentation de EUR 22.000 à EUR 40.000 des recettes pour amende. Il demande si la majorité table sur le comportement plus incivique des Binchois dans ce budget. Aussi, il relève une augmentation de EUR 50.000 à EUR 70.000 des honoraires d'avocats. Il en demande la raison.

M. Van Houter indique qu'il s'est lui-même posé la question de cette augmentation. Il relève que les honoraires d'avocats sont désormais soumis à la TVA, ce qui justifie une bonne part de l'augmentation constatée. Le service juridique a pour le reste justifié l'ensemble des dossiers en cours et des dépenses prévisibles en 2016 compte tenu du contentieux. Il est donc raisonnable de prévoir cette augmentation. En ce qui concerne la prévision de recettes d'amendes, M. Van Houter indique que le collège table effectivement sur une augmentation des recettes d'amendes urbanistiques et sanctions administratives communales. Ceci résulte, pour les premières, du nombre d'infractions commises à une époque et des amendes à payer préalablement à leur régularisation, à l'occasion notamment de ventes d'immeubles. Pour les deuxièmes, l'augmentation de la prévision est basée sur l'application du RGP, voté en Conseil communal, et qui renforce le champ d'application des sanctions communales administratives à Binche. Il rappelle que la Ville de Binche dispose d'un Fonctionnaire sanctionnateur communal à présent. Les sanctions administratives sont directement encaissées par la Ville et la rémunération d'un Fonctionnaire sanctionnateur provincial ne vient plus gréver les montants perçus. La cotisation de responsabilisation

consiste en un pourcentage de la différence entre les charges ONSSAPL payées par la Ville pour ses agents en fonction et les charges de pension payées par l'ONSSAPL en faveur des agents communaux à la pension. Cette cotisation est l'une des mesures mises en place afin d'équilibrer le régime. En ce qui concerne le Fonds des communes, la prévision de recette est en augmentation, à la différence de nombreuses autres recettes.

M. Ferrari, en ce qui concerne cette augmentation du Fonds des communes, indique que la dotation de la Wallonie au fonds augmente chaque année de 1%, en plus de l'indexation. La notification prévoit une augmentation de 2,4% du Fonds. La recette inscrite au projet de budget correspond dès lors au dernier montant communiqué pour 2015 auquel une augmentation de 2,4% est appliquée. L'adaptation du chiffre 2015 sera intégrée en MB2. Sur le timing, M. Ferrari relève que le décret prévoit une réunion du Conseil communal le 1^{er} lundi d'octobre pour voter le budget communal. La circulaire budgétaire est par ailleurs sortie plus tôt cette année. Elle préconise une réinscription en 2016 des montants de 2015 sans augmentation en l'absence d'information. La non augmentation des articles de recettes est très prudente selon lui. Il termine en indiquant qu'un budget adopté tôt permet d'avancer très rapidement et de mettre en œuvre les projets dans les meilleurs délais.

M. Devin insiste sur le respect du timing prévu au décret. Pour le reste, les prévisions de recettes et de dépenses bougent tous les jours. Il faut fixer les chiffres à un moment déterminé. Il considère que les prévisions arrêtées sont prudentes. Et un vote du budget lors du Conseil de mi-octobre permettra effectivement d'avancer plus vite dans les projets. En ce qui concerne la Zone de Secours, il ignore si les Villes et Communes se mettront d'accord sur une clef de répartition des coûts, et si oui, à quelle date un accord sera acquis. La proposition est dès lors de reproduire au budget le montant de la dotation prévu en 2015. Globalement, M. Devin rappelle que le groupe UNION annonce depuis 9 ans une apocalypse budgétaire qui résultera de la mauvaise gestion des finances communales par la majorité. Le budget soumis aux Conseillers communaux est la preuve de la réalisation du contraire. A cet égard, la recommandation du montant d'emprunt annuel formulée par M. le Directeur financier est respectée dans le projet de budget soumis au vote. En effet, le montant des emprunts programmés se situe dans la fourchette de 2 à 3 millions EUR recommandée par M. le Directeur financier. M. Devin propose de ne pas se fâcher sur la gestion financière de la Ville par le groupe UNION, considérant qu'il convient davantage de travailler aux projets d'avenir pour la Ville. Il demande néanmoins si la Ville pourrait se passer d'investissements durant 30 ans, compte tenu de l'étalement de la dette effectué par le groupe UNION. Il déplore également la qualification donnée par M. Joie au prélèvement sur le fonds de réserve prévu en 2016 et qui permettra de réaliser, des investissements pour les Binchois. En effet, lorsque la majorité PS-MR a été installée, le boni cumulé de la Ville était de EUR 6.400.000, duquel il convient de déduire un montant d'impayés pour environ EUR 2.000.000. En preuve de bonne gestion, M. Devin rappelle le montant du boni cumulé de la Ville et son classement en 2^e position au classement des Villes et Communes les moins endettées par habitant en Wallonie. Ce bilan permet de dire que la gestion financière de la Ville par la majorité PS-MR est bonne et saine.

M. Joie indique que le timing de l'adoption budget fixé au décret n'est jamais tenu et que son non-respect n'emporte aucune pénalité. Il n'y a aucun avantage à passer le budget aussi tôt. En revanche, il résulte de cette adoption hâtive un nombre d'inconnues qui ne permettent pas de fonder un projet de budget. Sur le passé, chacun connaît la position du groupe

UNION. Sur l'avenir, il émet les plus grandes craintes. La majorité ne gère pas en bon père de famille. Et le meilleur exemple en est la dépense sur prélèvement, au motif que l'argent en compte ne rapporte rien.

M. Devin indique que la majorité n'a aucunement justifié le prélèvement par ce motif.

Pour : 23

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN,
Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Larissa DAVOINE,
Jean-Luc FAYT, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT,
Laurent ARMAN, Benoît DEGHORAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ,
Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY,
Marinella CRAMAROSSA, Sarah DE BAETS, Didier DEHON,
Alexandre BALOURDOS**

Contre : 5

**Frédéric JOIE, Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE,
Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT**

2. Répartition dotation communale – Approbation du montant de la dotation attribuée à la Zone de Police de Binche/Anderlues pour l'exercice 2016

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le montant de la dotation attribuée par la Ville de Binche à la Zone de Police de Binche/Anderlues à 3.410.132,65 €.

Accord à l'unanimité

3. Répartition dotation communale – Approbation du montant de la dotation attribuée à la Zone de Secours pour l'exercice 2016

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le montant de la dotation attribuée par la Ville de Binche à la Zone de Secours à 926.889,46 €.

Accord à l'unanimité

4. Fixation du montant maximum des petits investissements pouvant être imputés au budget ordinaire de l'exercice 2016

- FIXATION

Le Conseil communal est invité à fixer à 6.200 € maximum par marché et à 1.250 € maximum par unité de bien, les montants pouvant être imputés au budget ordinaire de l'exercice 2016 et ce, pour de petits investissements.

Accord à l'unanimité

5. Aménagement de trottoirs subsidiés à Bray – Rues Bouleau et Maton à Bray (phase II) – Approbation de la convention relative à l'octroi d'un prêt « CRAC » conclu pour le financement alternatif des investissements dans le cadre du Plan Trottoirs

- DECISION

Dans le cadre du dossier « Aménagement de trottoirs subsidiés à Bray - Rues Bouleau et Maton à Bray (phase II) - Approbation de la convention relative à l'octroi d'un prêt « CRAC » conclu pour le financement alternatif des investissements dans le cadre du Plan Trottoirs », le Conseil communal est invité à :

- solliciter un prêt d'un montant de 150.000,00 € afin d'assurer le financement de la subvention pour l'investissement prévu par la décision du Gouvernement wallon du 03 mai 2012 ;
- approuver les termes de la convention ;
- mandater le Directeur général f.f. et l'Echevin délégué pour signer ladite convention.

Accord à l'unanimité

TOURISME

6. Demande d'adhésion à la Maison du Tourisme du Parc des canaux et châteaux

- DECISION

Le Conseil communal est invité à solliciter l'adhésion de la Ville de Binche à la Maison du Tourisme du Parc des canaux et châteaux.

Accord à l'unanimité

REGIE FONCIERE

7. Budget de la Régie foncière communale – Exercice 2016

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le budget de la Régie foncière communale pour l'exercice 2016.

Accord à l'unanimité

8. Régie foncière – Procès-verbal de la vérification de la caisse de la Régie foncière pour le deuxième trimestre 2015

- DECISION

Il est notifié au Conseil communal le procès-verbal de la vérification de la caisse de la Régie foncière pour le deuxième trimestre 2015.

L'avoir à justifier et justifié s'élève à : 255.511,99 €.

Accord à l'unanimité

9. Régie foncière – Convention d'occupation précaire

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur la mise à disposition de la parcelle cadastrée section B n°387R sise rue de Fontaine à Binche (Leval).

Accord à l'unanimité

10. Régie foncière – Convention d'occupation précaire

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- marquer son accord de principe sur la mise à disposition des deux parcelles cadastrées section A n°123/A & 124/A situées rue des Holifosses à Bray pour une contenance totale de 1 hectare 42 a par le biais d'une convention d'occupation à titre précaire distincte pour chaque bien ;
- fixer le montant minimum de l'indemnité d'occupation à :
 - pour la parcelle cadastrée section A n° 123/A => 280 € min.
 - pour la parcelle cadastrée section A n° 124/A => 96 € min.
- déléguer au Collège communal le choix de l'occupant et des modalités de la convention d'occupation précaire.

Accord à l'unanimité

JURIDIQUE

11. Piscine communale – Règlement d'ordre intérieur – Modification

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur la modification de l'article 19 du règlement d'ordre intérieur de la piscine communale.

Accord à l'unanimité

12. Convention de location d'installations sportives sises Rue du Cœur Dolent à Binche – Résiliation du bail

- RATIFICATION

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal du 28 septembre 2015 par laquelle il résilie la convention de location d'installations sportives sises rue du cœur Dolent à Binche, à la date du 1^{er} octobre 2015.

Accord à l'unanimité

FISCALITE

13. Redevance communale – Tarification applicable à la piscine communale – Exercices 2016 à 2019 – Modification de la tarification

- DECISION

Lors de sa séance du 27 mars 2013, le Conseil communal a renouvelé la tarification applicable à la piscine communale pour les exercices 2013 à 2019. A la suite d'une modification de la tarification, le Conseil communal est invité à se prononcer sur le renouvellement de la redevance, pour les exercices 2016 à 2019.

Accord à l'unanimité

14. Redevance communale – Traitement des dossiers d'Urbanisme – Exercices 2015 à 2019 – Modification et renouvellement

- DECISION

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur la modification et le renouvellement de la redevance pour le traitement des dossiers d'Urbanisme pour les exercices 2015 à 2019.

Accord à l'unanimité

15. Règlement taxe – Immeubles bâtis inoccupés – Exercices 2015 à 2019 – Approbation par la tutelle spéciale d'approbation

- PRISE DE CONNAISSANCE

La tutelle spéciale d'approbation a approuvé en date du 27 août 2015, la délibération du Conseil communal du 1^{er} juillet 2015 relatif à la taxe communale sur les immeubles bâtis inoccupés, en application des articles L3131-1 et L3132-1 à 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, pour les exercices 2015 à 2019.

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de cette décision et à transmettre l'information au Directeur financier.

Prise de connaissance

BOIS DE L'ALLOËT

16. Bois de l'Alloët – Vente des coupes de bois – Exercice 2016

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur la désignation de l'adjudicataire retenu lors de la vente publique par soumission des coupes de bois de l'exercice 2016, pour le bois de l'Alloët.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

17. Aménagement du hall d'entrée et du petit salon du Théâtre – Lot 4 (Moquette pour escaliers droits des 2 cages principales - Hall d'entrée)

- Approbation d'avenant 1
- Réparation suite aux dégâts des eaux
- RATIFICATION

Dans le cadre du marché « Aménagement du hall d'entrée et du petit salon du Théâtre - Lot 4 (Moquette pour escaliers droits des 2 cages principales - Hall d'entrée) » et suite aux dégâts des eaux, le Conseil communal ratifie :

- la décision du Collège communal du 07 septembre 2015 relative au marché « Aménagement du hall d'entrée et du petit salon du Théâtre - Lot 4 (Moquette pour escaliers droits des 2 cages principales - Hall d'entrée) » :

« - d'approuver l'avenant 1 – Réparation suite aux dégâts des eaux du marché "Aménagement du hall d'entrée et du petit salon du Théâtre - Lot 4 (Moquette pour escaliers droits des 2 cages principales - Hall d'entrée)" pour le montant total en plus de 16.628,58 € hors TVA ou 20.120,58 €, 21% TVA comprise ;

- de financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 763/724-60 (n° de projet 20150175) et adapter ce crédit lors de la modification n°2 du budget extraordinaire de l'exercice 2015 en vertu de l'article L1311-5 relatif aux dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues ;

- d'inscrire le point à l'ordre du jour du prochain Conseil communal pour ratification de la décision du Collège communal en vertu des articles L1222-3 § 3 et L1311-5 du CDLD. »

M. Joie demande, en ce qui concerne les points 17 et 18, si les avenants proposés résultent d'un dégât des eaux et, si oui, si le sinistre est couvert par assurance.

M. Devin répond aux 2 questions par l'affirmative.

Accord à l'unanimité

18. Aménagement du hall d'entrée et du petit salon du Théâtre – Lot 7 (Cloisons - Petit salon)

- Approbation d'avenant 1
- Travaux suite aux dégâts des eaux et correction d'avenant 1
- RATIFICATION

Dans le cadre du marché « Aménagement du hall d'entrée et du petit salon du Théâtre - Lot 7 (Cloisons - Petit salon) », le Conseil communal ratifie :

- la décision du Collège communal du 07 septembre 2015 :

« - d'approuver l'avenant 1 - Travaux suite aux dégâts des eaux du marché "Aménagement du hall d'entrée et du petit salon du Théâtre - Lot 7 (Cloisons - Petit salon)" ;

- de financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 763/723-60 (n° de projet 20150034) et à augmenter à la modification n°2 du budget extraordinaire de l'exercice 2015 en vertu de l'article L1311-5 relatif aux dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues ;
- d'inscrire le point à l'ordre du jour du prochain Conseil communal pour ratification de la décision du Collège communal en vertu des articles L1222-3 § 3 et L1311-5 du CDLD».
- la décision du Collège communal du 14 septembre 2015 :
 - « - d'approuver la correction avenant 1 - Prix convenu avec les assurances du marché « Aménagement du hall d'entrée et du petit salon du Théâtre - Lot 7 (Cloisons - Petit salon) ». Le taux horaire pour les travaux de recherche en régie est adapté et ramené à 48,00 € HTVA ;
 - d'adapter le crédit lors de la prochaine modification budgétaire ».

Accord à l'unanimité

19. FRIC 13-16 – Travaux d'égouttage rue de Fontaine à Leval – Approbation du paiement de la facture relative à l'état d'avancement 3 sous la responsabilité du Collège communal dans l'urgence

- RATIFICATION

Dans le cadre du marché « FRIC 13-16 – Travaux d'égouttage rue de Fontaine à Leval », le Collège communal ratifie :

- la décision du Collège communal du 07 septembre 2015 :
- « d'approuver l'urgence du paiement de la facture de l'adjudicataire MDN, rue du Rivage 75 à 7110 MAURAGE pour le marché « FRIC 13-16 – Travaux d'égouttage rue de Fontaine à Leval » afin d'éviter le paiement d'intérêts de retard et ce, en vertu de l'article L1311-5 du CDLD ;
- l'augmentation de crédit au montant de 49.822,17 € TVA comprise lors de la modification budgétaire n° 2 du budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 421/735-60/2014 (n° de projet 20140031).

M. Joie indique que le Conseil est invité à ratifier un paiement sur une dépense qualifiée de non prévisible. Il indique que ce type de dépense pourrait être prévu par une meilleure instruction des dossiers.

M. Devin indique qu'il s'agit de ratifier le paiement d'une dépense déjà effectuée afin que le délai de paiement soit respecté. Les travaux concernés par le paiement avaient déjà été autorisés.

Accord à l'unanimité

20. Travaux de stabilisation du plancher et de parachèvement de l'Ecole communale maternelle de Péronnes-Charbonnages

- **Procédure d'urgence**
- **Approbation d'avenant 1**
- **Travaux complémentaires de stabilisation et de parachèvement**
- **RATIFICATION**

Dans le cadre du marché « Travaux de stabilisation du plancher et de parachèvement de l'Ecole communale maternelle de Péronnes-Charbonnages - Procédure d'urgence », le Conseil communal ratifie :

- la décision du Collège communal du 7 septembre 2015 :
 - « - d'approuver le principe des travaux complémentaires de stabilisation et de parachèvement à réaliser dans les plus brefs délais en vertu de l'article L1222-3 §3 du CDLD

résultant de circonstances imprévisibles dues à la nécessité des travaux de stabilisation du bâtiment » ;

« -d'approuver l'avenant 1 - Travaux complémentaires du marché « Travaux de stabilisation du plancher et de parachèvement de l'Ecole communale maternelle de Péronnes-Charbonnages - Procédure d'urgence » pour le montant total en plus de 9.652,63 € hors TVA ou 11.679,68 €, 21% TVA comprise » ;

- d'approuver la prolongation du délai de 5 jours ouvrables ;
- de transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle ;
- le financement de la dépense par le crédit à inscrire à la modification budgétaire n° 2 du budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 721/723-60 (numéro de projet 20150207) en vertu de l'article L1311-5 relatif aux dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues.

Accord à l'unanimité

21. Entretien des ruisseaux "Le Lustre" et "La Princesse" – Cours d'eau non navigables

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Entretien des ruisseaux "Le lustre" et "La Princesse"- Cours d'eau non navigables », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 985 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Entretien des ruisseaux "Le lustre" et "La Princesse" - Cours d'eau non navigables ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 50.577,00 € hors TVA ou 61.198,17 €, 21% TVA comprise ;

Le marché est divisé en lots :

- lot 1: Le Lustre, estimé à 36.850,00 € hors TVA ou 44.588,50 €, 21% TVA comprise ;
- lot 2 : La Princesse, estimé à 13.727,00 € hors TVA ou 16.609,67 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec les crédits inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 421/735-60 (n° de projet 20150198) et 421/735-60 (n° de projet 20150202) ;
- adapter les crédits lors de la prochaine modification budgétaire.

Accord à l'unanimité

22. Acquisition et placement de nouveaux dévidoirs d'incendie

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Acquisition et placement de nouveaux dévidoirs d'incendie », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 987 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Acquisition et placement de nouveaux dévidoirs d'incendie », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 4.132,23 € hors TVA ou 5.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 137/744-51 (n° de projet 20150100).

Accord à l'unanimité

23. Remplacement du chauffage de l'école communale sise Avenue Marie-José à Ressaix

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Remplacement du chauffage de l'école communale Avenue Marie-José à Ressaix », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 990 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Remplacement du chauffage de l'école communale Avenue Marie-José à Ressaix », établis par le Service des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 9.090,91 € hors TVA ou 11.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 722/724-60 (n° de projet 20150153).

Accord à l'unanimité

24. Remplacement de têtes de détections incendie dans les greniers du Centre Administratif

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Remplacement de têtes de détections incendie dans les greniers du Centre Administratif », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 991 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Remplacement de têtes de détections incendie dans les greniers du Centre Administratif », établis par le Service des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 1.238,01 € hors TVA ou 1.497,99 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 104/724-60 (n° de projet 20150099).

Accord à l'unanimité

25. Remplacement de la centrale d'alarme anti-intrusion de l'école communale de Péronnes-Village

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Remplacement de la centrale d'alarme anti-intrusion de l'école communale de Péronnes-Village », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 992 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Remplacement de la centrale d'alarme anti-intrusion de l'école communale de Péronnes-Village », établis par le Service des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 826,45 € hors TVA ou 1.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 722/724-60 (n° de projet 20150098).

Accord à l'unanimité

26. Remplacement de la chaudière à la Salle des fêtes à la rue du By n° 132 à Epinois

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Remplacement de la chaudière à la Salle des fêtes à la rue du By n°132 à Epinois », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 996 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Remplacement de la chaudière à la Salle des fêtes, rue du By n°132 à Epinois », établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 7.975,21 € hors TVA ou 9.650,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense par le crédit à inscrire à la modification budgétaire n° 2 du budget extraordinaire de l'exercice 2015.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

27. Désignation d'un bureau d'études pour l'établissement d'un rapport technique en stabilité et le suivi des travaux de démolition d'un bâtiment sis à 7130 Binche, rue Saint-Ursmer n°s 11-13

- **Procédure d'urgence**
- **Paiement de la facture 1 sous la responsabilité du Collège Communal**
- **RATIFICATION**

Dans le cadre du marché « Désignation d'un bureau d'études pour l'établissement d'un rapport technique en stabilité et le suivi des travaux de démolition d'un bâtiment sis à 7130 Binche, rue Saint-Ursmer n°s 11-13 – Procédure d'urgence - Paiement de la facture 1 sous la responsabilité du Collège Communal », le Conseil communal ratifie :

- la décision du Collège communal du 14 septembre 2015 :
« - d'approuver l'urgence du paiement de la facture de l'adjudicataire BUREAU D'ETUDES TRIEDRE afin d'éviter le paiement d'intérêts de retard » ;
- l'inscription des crédits lors de la modification budgétaire n° 2 du budget ordinaire de l'exercice 2015, à l'article 352/125-06.

Accord à l'unanimité

28. Prestation de tiers pour le Service de déneigement – Année 2016

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Prestation de tiers pour le service de déneigement – 2016 », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 986 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Prestation de tiers pour le service de déneigement – 2016 », établis par le Service des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 15.000,00 € TVAC ;
- de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 421/14003-06.

Accord à l'unanimité

29. Marché de services financiers – Financement des infrastructures scolaires de l'enseignement subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Marché de services financiers - Financement des infrastructures scolaires de l'enseignement subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. PPT/988 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Marché de services financiers - Financement des infrastructures scolaires de l'enseignement subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 24.997,00 € ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2015 et aux suivants, article 722/211-01.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

30. Contrats d'entretien des chaudières/chauffe-eaux et production d'eau chaude des infrastructures sportives

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Contrats d'entretien des chaudières, chauffe-eaux et production d'eau chaude des infrastructures sportives », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des services ;
- approuver le marché public « Contrats d'entretien des chaudières, chauffe-eaux et production d'eau chaude des infrastructures sportives », estimé à 4.099,18 € hors TVA ou 4.960,01 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit à inscrire à la modification budgétaire n° 2 du budget ordinaire de l'exercice 2015, article 764/125-06.

Accord à l'unanimité

31. Fourniture et montage d'un hangar métallique de stockage sur dalle de béton existante pour le Service des Travaux

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Fourniture et montage d'un hangar métallique de stockage sur dalle de béton existante pour le Service des Travaux », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 934 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Fourniture et montage d'un hangar métallique de stockage sur dalle de béton existante pour le Service des Travaux », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 53.719,01 € hors TVA ou 65.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 421/722-60 (n° de projet 20150204).

Accord à l'unanimité

32. Acquisition de matériel informatique pour l'Institut Plus Oultre

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Acquisition de matériel informatique pour l'Institut Plus Oultre », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier des charges réf. 993 et le montant estimé du marché « Acquisition de matériel informatique pour l'Institut Plus Oultre », établis par l'Institut Supérieur Plus Oultre. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 4.132,22 € hors TVA ou 4.999,99 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 735/742-53 (n° de projet 20150050) ;
- approuver le principe de fourniture.

Accord à l'unanimité

33. Placement d'un filet toit au terrain multisports de Bray

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Placement d'un filet toit au terrain multisports de Bray », le Conseil communal est invité à :

- approuver le marché public "Placement d'un filet toit au terrain multisports de Bray", estimé à 6.611,57 € hors TVA ou 8.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché ;
- inscrire le crédit nécessaire à cette dépense lors de la prochaine modification budgétaire ;
- approuver le principe des fournitures.

Accord à l'unanimité

34. Véhicule destiné aux Services communaux

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Véhicule destiné aux Services communaux », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier des charges réf. 995 et le montant estimé du marché « Véhicule destiné aux Services communaux ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 9.917,35 € hors TVA ou 11.999,99 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense par le crédit à inscrire lors de la modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2015 au budget extraordinaire ;
- approuver le principe des fournitures.

Accord à l'unanimité

35. Extension du cimetière de Péronnes-Charbonnage – Approbation du principe d’extension et d’aménagement d’une nouvelle parcelle – Modifications des plans

- DECISION

En sa séance du 1^{er} avril 2015, le Conseil communal a approuvé le principe d’extension du cimetière et l’aménagement d’une nouvelle parcelle. Suite aux remarques émises par la Cellule de gestion du Patrimoine, le Conseil communal est invité à approuver le principe d’extension du cimetière et l’aménagement d’une nouvelle parcelle selon les plans modifiés.

Accord à l’unanimité

36. Mise en œuvre d’une Zone d’Aménagement Communale Concerté dite « ZACC du Sainte-Anne » – Elaboration d’un rapport urbanistique et environnemental (RUE) – Décision d’approbation

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le rapport urbanistique et environnemental modifié après enquête publique ainsi que la déclaration environnementale qui l’accompagne ;
- adresser le RUE, accompagné du dossier complet au Fonctionnaire délégué conformément au CWATUPE.

M. Joie indique que le groupe UNION va s’abstenir sur ce point. M. Piret a analysé ce dossier complexe pour le groupe UNION mais ne pouvait être présent lors de la séance du Conseil communal. Aussi, M. Joie rapporte l’analyse faite par M. Piret. Les réponses aux questions posées lors de l’enquête publique sont succinctes. Le projet proposé n’a plus rien à voir avec la philosophie initiale du projet de périmètre de remembrement urbain, présenté en Conseil communal mais jamais adopté par la Wallonie. Ce projet de PRU prévoyait une exécution d’ensemble des aménagements de la vallée de la Samme. Ici, c’est une exécution partielle, étriquée, d’une phase qui est proposée, sans cohérence d’ensemble.

M. Van Houter indique que le projet de périmètre de remembrement urbain concerne une zone plus étendue. Ici le dossier porte sur une phase du projet de PRU. Il y a une différence d’outil. Le PRU est un outil permettant de déterminer la philosophie d’aménagement d’une zone plus étendue. Des RUE permettent de programmer l’aménagement sur des zones plus précises. Ensuite, une étude d’incidence devra être réalisée afin de déterminer les incidences d’un projet déterminé sur la zone. Un tel projet devra correspondre aux options d’aménagement déterminées au RUE.

M. Devin indique que le dossier répond à la crainte des riverains, exprimée à l’encontre du projet de PRU, d’un empiètement sur les propriétés.

Pour : 23

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN,
Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Larissa DAVOINE,
Jean-Luc FAYT, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent
ARMAN, Benoît DEGHORAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Philippe
VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella
CRAMAROSSA, Sarah DE BAETS, Didier DEHON,
Alexandre BALOURDOS**

Abstention: 5
Frédéric JOIE, Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE,
Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT

PERSONNEL COMMUNAL

37. Personnel communal (y compris les grades légaux) – Mandataires communaux – Allocation de fin d'année 2015 – Décision de principe

- DECISION

En application de l'article 30 du statut pécuniaire applicable au personnel communal non enseignant, il appartient au Conseil communal de se prononcer sur l'octroi de l'allocation de fin d'année 2015.

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur l'octroi de l'allocation de fin d'année 2015.

Accord à l'unanimité

FABRIQUES D'EGLISE

38. Fabrique d'église Saint Ursmer de Binche – Compte – Exercice 2014

- DECISION

Le Conseil communal est invité à revoir sa décision du 8 septembre 2015 et à arrêter le compte de l'exercice 2014, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint Ursmer de Binche, en sa séance du 31 mars 2015, réformé comme suit :

- Recettes : 30.977,44 € ;
- Dépenses : 110.957,78 € ;
- Déficit : -79.980,34 €.

M. Devin indique que le déficit est technique et résulte de l'influence d'une remise en ordre de plusieurs comptes et budgets successifs.

Pour : 16

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Benoît DEGHORAIN, Larissa DAVOINE,
Patrice LAÏ, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella
CRAMAROSSA, Sarah DE BAETS, Alexandre BALOURDOS
Frédéric JOIE, Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE,
Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT**

Abstention : 12

**Philippe VANDENNEUKER, Marie-Claude KLENNER, Laurent ARMAN, Luc JONNART,
Jean-Pierre JAUMOT, Jacques DERVAL, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe
LABAR, Jérôme URBAIN, Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT, Didier DEHON**

39. Fabrique d'église Saint Pierre de Buvrinnes – Budget – Exercice 2016

- DECISION

Le Conseil communal est invité à arrêter le budget de l'exercice 2016, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint Pierre de Buvrinnes, en sa séance du 27 août 2015, réformé comme suit :

- Recettes : 12.967,14 € ;
- Dépenses : 12.967,14 €.

Pour : 16

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Benoît DEGHERAIN, Larissa DAVOINE,
Patrice LAÏ, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella
CRAMAROSSA, Sarah DE BAETS, Alexandre BALOURDOS
Frédéric JOIE, Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE,
Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT**

Abstention : 12

**Philippe VANDENNEUKER, Marie-Claude KLENNER, Laurent ARMAN, Luc JONNART,
Jean-Pierre JAUMOT, Jacques DERVAL, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe
LABAR, Jérôme URBAIN, Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT, Didier DEHON**

**40. Fabrique d'église Saint Etienne de Ressaix – Budget – Exercice 2016
- DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter le budget de l'exercice 2016, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint Etienne de Ressaix, en sa séance du 26 août 2015, réformé comme suit :

- Recettes : 20.890,94 € ;
- Dépenses : 20.890,94 €.

Pour : 16

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Benoît DEGHERAIN, Larissa DAVOINE,
Patrice LAÏ, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella
CRAMAROSSA, Sarah DE BAETS, Alexandre BALOURDOS
Frédéric JOIE, Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE,
Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT**

Abstention : 12

**Philippe VANDENNEUKER, Marie-Claude KLENNER, Laurent ARMAN, Luc JONNART,
Jean-Pierre JAUMOT, Jacques DERVAL, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe
LABAR, Jérôme URBAIN, Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT, Didier DEHON**

**41. Fabrique d'église Sainte Marie-Madeleine d'Epinois – Budget – Exercice 2016
- DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter le budget de l'exercice 2016, voté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte Marie-Madeleine d'Epinois, en sa séance du 30 juin 2015, réformé comme suit :

- Recettes : 3.336,14 € ;
- Dépenses : 3.336,14 €.

Pour : 16

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Benoît DEGHERAIN, Larissa DAVOINE,
Patrice LAÏ, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella
CRAMAROSSA, Sarah DE BAETS, Alexandre BALOURDOS
Frédéric JOIE, Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE,
Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT**

Abstention : 12

**Philippe VANDENNEUKER, Marie-Claude KLENNER, Laurent ARMAN, Luc JONNART,
Jean-Pierre JAUMOT, Jacques DERVAL, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe
LABAR, Jérôme URBAIN, Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT, Didier DEHON**

POLICE ADMINISTRATIVE

42. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- ARRET

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement complémentaire au code de la route instaurant la mise en place des zones d'évitement striées pour interdire le stationnement gênant aux endroits suivants :

- dans la rue Carlo Mahy, section de Binche, devant l'habitation n° 2, sur une longueur de 18 mètres ;
- dans la rue du Phénix, section de Binche, devant les habitations n^{os} 3 à 19 sur une longueur de 45 mètres.

Accord à l'unanimité

43. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- ARRET

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement complémentaire au code de la route abrogeant le mode de stationnement alternatif semi-mensuel à la rue André Renard à Bray et y instaurer une interdiction de stationner du côté des immeubles aux numéros impairs.

Accord à l'unanimité

44. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- ARRET

Le Conseil communal est invité à arrêter le règlement complémentaire au code de la route instaurant un sens unique de circulation à Binche, rue Faubourg du Posty et les mesures qui en découlent.

Accord à l'unanimité

45. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- ARRET

Le Conseil communal est invité à arrêter le règlement complémentaire instaurant la mise en place d'une zone d'évitement striée à l'Avenue de Burlet à Binche, afin d'interdire le stationnement gênant et faciliter le passage des bus TEC.

Accord à l'unanimité

46. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- ARRET

Le Conseil communal est invité à arrêter le règlement complémentaire relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement au personnel du Palais de Justice à Binche.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

47. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 08 septembre 2015

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 08 septembre 2015.

Accord à l'unanimité sans remarque

DIVERS :

M. Devin fait une communication aux Conseillers communaux :

- *« Mi-septembre, le Gouvernement Fédéral et la Société Senior Assist ont contacté la Ville de Binche afin de m'informer de l'ouverture prochaine d'un centre d'accueil pour réfugiés à Binche.*
- *La Société Senior Assist est gestionnaire de la maison de repos, la Résidence « Les Récollets », implantée sur deux sites situés sur l'entité binchoise :*
 - *Les Récollets, dits « côté Jardin » situés à la rue de Merbes à Buvrines.*
 - *Les Récollets, dits « coté Ville » situés à la rue des Récollets à Binche-centre.*
- *Si la première implantation, située à Buvrines, est effectivement une résidence d'accueil pour les personnes âgées, les locaux de la seconde implantation, située en centre-ville étaient vides et non-fonctionnels.*
- *Suite à l'annonce d'ouverture de nouvelles places supplémentaires pour les demandeurs d'asile, le Gouvernement fédéral a désigné la Résidence des Récollets (côté ville) pour devenir un centre d'accueil pour les réfugiés et donc, la Société Senior Assist comme gestionnaire de celui-ci.*
- *A ma demande, une première réunion d'information et de coordination a été organisée en date du 17 septembre avec les responsables de la Société Senior Assist et des différents services de la Ville, du CPAS et de la Police.*
- *Selon les informations que nous avons reçues lors de cette réunion, la capacité d'accueil du centre était de 150 réfugiés. Appuyée et soutenue par FEDASIL, la Société Senior Assist devait gérer l'ensemble du site, en ce compris l'accueil des personnes qui y résideront.*
- *En tant que responsable de l'ordre public et de la sécurité, j'ai sollicité une visite de prévention des lieux auprès de la Zone de Secours Hainaut Centre afin de s'assurer de la salubrité de ceux-ci. Cette visite s'est déroulée dès le lendemain de la réunion, le 18 septembre.*
- *Le Service de Prévention a signalé au propriétaire du bâtiment, Senior Assist, que plusieurs aménagements devaient être réalisés en termes de sécurité pour permettre et autoriser l'accueil de 150 personnes dans ces locaux.*
- *Les propriétaires et gestionnaires des Récollets ont entrepris plusieurs travaux de mise en conformité afin de répondre, d'une part, au cahier des charges fixé par FEDASIL et, d'autre part aux normes incendies fixées par le Service Prévention.*

- *Ce mardi 13 octobre, les responsables de FEDASIL se sont rendus sur place afin de s'assurer que les aménagements réalisés et que le site du centre d'accueil répondaient effectivement aux critères fixés par le Gouvernement. A l'issue de cette visite, la société FEDASIL a marqué son accord quant à son ouverture.*
- *Suite à cette visite, j'ai demandé à rencontrer les responsables de FEDASIL et de Senior Assist afin d'être informé des dispositions prises et des avis rendus par chacun.*
- *Toujours à ma demande, une seconde visite du Service Prévention de la Zone de Secours Hainaut Centre a été réalisée aujourd'hui, ce mercredi 14 octobre, afin de vérifier, cette fois, les aménagements réalisés en matière incendie et sécurité. Le Service Prévention m'a donc informé des résultats de sa visite : le bâtiment est exploitable et des améliorations doivent être effectuées dans un délai raisonnable.*
- *Sur base de tous ces éléments et au vu des assurances reçues en termes de respect des normes de sécurité et du cahier des charges, le centre d'accueil ouvrira ses portes ce vendredi 16 octobre.*
- *Comme prévu initialement, la capacité d'accueil a été fixée à 150 personnes. Les 50 premières personnes arriveront ce vendredi soir.*
- *L'arrivée, l'accueil et la gestion des personnes qui résideront dans ce centre seront entièrement gérés par FEDASIL et par la Société Senior Assist.*
- *J'ai mis en place un comité de coordination, composé des représentants de la Ville, de la Police, du CPAS, de FEDASIL et de la société gestionnaire du centre. Son objectif est d'assurer la sécurité publique ainsi que l'accueil des personnes réfugiées sur le territoire binchois dans les meilleures conditions.*
- *J'ai également demandé aux responsables du centre qu'une lettre d'information soit rédigée et distribuée à l'ensemble des personnes habitant à proximité du centre afin que tous les riverains puissent en être pleinement informés et disposent de numéros et d'adresses de contact ».*

*

La séance publique est levée

HUIS CLOS

PERSONNEL STATUTAIRE

1. **Personnel statutaire – Convention de mise à disposition d'un agent entre la Ville de Binche et le CPAS de Binche – Renouvellement**
 - **DECISION**

PERSONNEL

2. **Mandataire – Pension de retraite**
 - **DECISION**

PLAN DE COHESION SOCIALE

3. **Plan de Cohésion Sociale – Demandes d'adhésion au CCCPH**
 - **DECISION**

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

4. **Enseignement fondamental – Direction de Binche 2 – Année scolaire 2014/2015 – Démission d'un Directeur d'école – Désignation d'une Directrice d'école temporaire dans un emploi non vacant**
 - **RATIFICATION**
5. **Enseignement fondamental – Direction de Binche 2 – Année scolaire 2014/2015 – Démission d'un Directeur d'école – Désignation d'une Directrice d'école temporaire dans un emploi vacant**
 - **RATIFICATION**
6. **Enseignement fondamental – Direction de Binche 2 – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d'une Directrice d'école temporaire dans un emploi vacant**
 - **DECISION**
7. **Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant**
 - **DECISION**

8. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
9. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
10. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
11. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
12. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
13. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
14. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
15. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire
- DECISION
16. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
17. Enseignement fondamental – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Interruption partielle de la carrière professionnelle d'une institutrice maternelle
- RATIFICATION
18. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
19. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION

20. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
21. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d'un instituteur primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
22. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d'un instituteur primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
23. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
24. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
25. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
26. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
27. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
28. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
29. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
30. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Organisation du cours de morale à partir du 1^{er} octobre 2014 – Affectation des maîtresses à titre définitif
- DECISION
31. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Organisation des cours de néerlandais, à partir du 1^{er} septembre 2015 – Désignation/ Affectation et réaffectation des maîtresses de néerlandais
- DECISION

- 32. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Organisation des cours de religion protestante à partir du 1^{er} septembre 2015 – Désignation et affectation des maîtresses de religion protestante**
- DECISION

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

- 33. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2014/2015 – Personnel – Mise en disponibilité pour cause de maladie pour les prestations à titre temporaire d'une surveillante-éducatrice**
- DECISION
- 34. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2014/2015 – Personnel – Mise en disponibilité pour cause de maladie pour les prestations à titre définitif d'une surveillante-éducatrice**
- DECISION
- 35. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2015/2016 – Personnel – Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Disponibilité pour convenance personnelle**
- DECISION
- 36. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2015/2016 – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Personnel – Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement, autre que l'enseignement universitaire**
- DECISION
- 37. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2015/2016 – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Personnel – Démission d'un professeur de violon à titre définitif**
- DECISION
- 38. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2015/2016 – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Personnel – Désignation d'un professeur d'accordéon à titre temporaire**
- DECISION
- 39. Enseignement de Promotion sociale – Institut Supérieur Plus Outre – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d'experts**
- DECISION